

**Sujet :** Déclaration IOTA - Pose de 2 piézomètres - Accord avec prescriptions particulières

**De :** robot-gunenv.csmdou@developpement-durable.gouv.fr

**Date :** 10/05/2023 à 15:27



Ceci est une correspondance générée par l'administration en charge du dossier visé en objet, via l'application Guichet Unique Numérique

Vous avez adressé le 4 avril 2023 un dossier de déclaration, au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant la création de 2 piézomètres sur la commune de SAINT-LEU-LA-FORET et pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 4 avril 2023 . Après avis favorable du service en charge de la police de l'eau sur ce secteur, je vous informe que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier. Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

### **Partie 1 : administration en charge du dossier**

Administration en charge du dossier : DDT 95 - SAFE 95 - Pôle eau

Agent : MORCILLO Johanna

Courriel de contact : johanna.morcillo@val-doise.gouv.fr

### **Partie 2 : données de référence de l'AIOT**

INFRANEO

8 RUE DES CHENES ROUGES

91580 ETRECHY

La date de l'accusé de réception du dossier déposé est : 04/04/2023

Le numéro d'AIOT est : 0100018368

### **Partie 3 : pour le bon déroulement du contrôle , vous êtes invités à prendre connaissance des informations complémentaires suivantes**

Aucune information complémentaire. Cette correspondance vous informe sur l'état d'avancement de la procédure d'instruction de la demande du porteur de projet.

### **Partie 4 : documents téléchargeables**

Veuillez consulter les pièces jointes en cliquant sur ce [lien](#)

Bien cordialement,

*Pour tout renseignement relatif à cette correspondance ou à l'instruction de votre dossier, ne répondez pas à ce mail, mais écrivez à : johanna.morcillo@val-doise.gouv.fr*